N° 75-006-X au catalogue
ISSN 2291-0859

Regards sur la société canadienne

Les étudiants étrangers qui deviennent des résidents permanents au Canada

par Yuqian Lu et Feng Hou

Date de diffusion : le 10 décembre 2015

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML **est aussi disponible.**

This publication is also available in English.

Les étudiants étrangers qui deviennent des résidents permanents au Canada

par Yuqian Lu et Feng Hou

Aperçu de l'étude

Le présent article fournit des renseignements sur les effectifs et les caractéristiques des étudiants étrangers au Canada et sur leur taux de transition vers le statut de résident permanent. Les variations de ces taux en fonction des caractéristiques des étudiants et de la cohorte à laquelle ils appartiennent sont également présentées, ainsi que l'influence de ces variations sur le profil des immigrants qui sont d'anciens étudiants étrangers. L'étude est fondée sur une nouvelle base de données administrative, la Base de données sur la dynamique canadienne entre employeurs et employés (BDDCEE).

- De 1990 à 1994, le Canada a admis 158 000 étudiants étrangers, définis comme des résidents temporaires qui obtiennent un nouveau permis d'études, soit environ 31 000 par an. De 2010 à 2013, près de 385 000 étudiants étrangers ont été admis, soit environ 96 000 par an.
- Au début des années 1990, les étudiants étrangers étaient plus susceptibles d'être âgés de moins de 18 ans et de fréquenter une école primaire ou secondaire. À la fin des années 2000, ils étaient plus susceptibles d'être âgés de 18 ans à 24 ans et de faire des études au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur.
- Entre 20 % et 27 % des étudiants étrangers, selon leur cohorte d'arrivée, ont obtenu le statut de résident permanent au Canada dans les 10 ans ayant suivi l'obtention de leur premier permis d'études.
- Les taux de transition vers le statut de résident permanent sont plus élevés dans le cas des étudiants étrangers en provenance de pays ayant un PIB par habitant plus faible (comme l'Inde), comparativement à ceux originaires de pays ayant un PIB par habitant plus élevé (comme la Corée du Sud).
- Près de la moitié (48 %) des immigrants venus au Canada pour la première fois entre 2000 et 2004 en tant qu'étudiants étrangers ont fait une demande d'immigration comme demandeurs principaux dans la catégorie économique; pour ceux arrivés entre 1990 et 1994, la proportion était de 30 %.

Introduction

Chaque année, des dizaines de milliers d'étudiants étrangers en provenance de pays du monde entier sont attirés au Canada dans le cadre de la poursuite de leurs études. Depuis les années 1990, leur nombre a connu une croissance rapide. Les étudiants étrangers appartiennent, avec les travailleurs étrangers temporaires et les personnes admises dans le cadre du programme Expérience internationale Canada, à l'une des trois catégories de résidents temporaires profitables à l'économie[1]. En conformité avec un plan stratégique publié au début 2014, le gouvernement canadien espère attirer 450 000 étudiants étrangers d'ici 2022, ce qui représenterait le double des effectifs actuels[2].

Ce grand nombre d'étudiants étrangers fournit au Canada un bassin important de personnes bien formées, à partir duquel des résidents permanents peuvent être sélectionnés. En 2014, parmi les résidents temporaires étrangers ayant obtenu un permis d'études entre 1990 et 2014, plus de 270 000 (19 %) sont devenus des résidents permanents[3]. À la fin des années 2000, Citoyenneté et Immigration Canada a adopté de nouvelles mesures pour attirer les étudiants étrangers ayant un niveau de scolarité élevé et faciliter leur transition vers le statut de résident permanent, notamment en autorisant les étudiants étrangers à rechercher des occasions

d'emploi leur permettant d'acquérir l'expérience de travail nécessaire pour présenter une demande de résidence permanente[4].

Les immigrants qui sont arrivés pour la première fois au Canada en tant qu'étudiants étrangers jouissent de certains avantages par rapport aux autres immigrants : ils arrivent au Canada relativement jeunes; les qualifications obtenues dans le cadre de leur formation, contrairement aux diplômes et titres étrangers, sont plus facilement reconnus par les employeurs canadiens; ils ont tendance à mieux maîtriser au moins l'une des deux langues officielles; et ils ont souvent une meilleure connaissance du marché canadien du travail ainsi que des réseaux sociaux susceptibles de faciliter une recherche d'emploi. Pour ces raisons, les entraves à l'immigration devraient être moins nombreuses pour les immigrants qui étaient d'anciens étudiants étrangers que pour ceux qui ont été formés à l'étranger[5]. En ce qui concerne le marché du travail, cependant, les résultats des étudiants étrangers qui sont éventuellement reçus comme immigrants varient en fonction d'un certain nombre de caractéristiques comme le niveau de formation, les compétences linguistiques et la région d'origine[6]. Une meilleure compréhension du profil des étudiants étrangers permet donc de jeter un nouvel éclairage sur la capacité de ces futurs immigrants potentiels à intégrer le marché du travail canadien.

Cet article présente les tendances en matière d'effectifs d'étudiants étrangers au Canada et de taux de transition vers le statut de résident permanent. L'analyse met essentiellement l'accent sur les caractéristiques des étudiants en fonction de leur appartenance à différentes cohortes, chacune d'entre elles étant définie sur la base de l'année au cours de laquelle l'étudiant a reçu son premier permis l'autorisant à étudier au Canada. L'article fournit également des renseignements sur les étudiants étrangers qui obtiennent éventuellement le droit d'établissement (également appelés immigrants reçus).

L'étude est fondée sur les données de la Base de données sur la dynamique canadienne entre employeurs et employés (BDDCEE), une initiative en matière de données visant à apparier les entreprises canadiennes et les personnes qu'elles emploient en exploitant diverses sources de données administratives. Le Fichier des résidents temporaires et le Fichier d'établissement des immigrants font partie de ces sources (voir *Sources de données, méthodes et définitions*), permettant ainsi aux chercheurs de tirer certaines conclusions quant à la trajectoire d'immigration des étudiants étrangers au Canada.

Les étudiants étrangers au Canada

Dans cet article, le nombre d'étudiants étrangers fait référence au nombre total de personnes venues au Canada avec le statut de résident temporaire et ayant obtenu un permis d'études pour la première fois; on parle alors d'entrée « initiale »[7]. Le nombre d'étudiants étrangers au Canada a augmenté de manière constante entre le début des années 1990 et le début des années 2010. De 1990 à 1994, le Canada a reçu environ 158 000 étudiants étrangers (environ 31 000 étudiants par an en moyenne). De 2005 à 2009, le nombre d'étudiants étrangers arrivés au Canada a doublé pour s'élever à environ 340 000 (environ 68 000 étudiants par an en moyenne). Ce chiffre a encore augmenté de 2010 à 2013 pour atteindre 385 000 (environ 96 000 étudiants par an en moyenne) (tableau 1).

Les étudiants étrangers arrivent au Canada à différents âges et fréquentent différents types d'établissements d'enseignement. Par exemple, certains sont admis au Canada dans le cadre d'un programme d'échange d'étudiants au niveau secondaire, tandis que d'autres y viennent en vue d'obtenir un diplôme d'études supérieures dans une université canadienne. Ceux-ci forment donc un groupe hétérogène.

La majorité des étudiants étrangers (de 74 % à 80 % selon la cohorte) sont âgés de moins de 25 ans. Cependant, la proportion de ceux qui sont âgés de 18 à 24 ans a augmenté au fil des cohortes successives, une part croissante des étudiants étrangers atteignant des niveaux de scolarité plus élevés. Au début des années 1990, 43 % des étudiants étrangers étaient venus au Canada pour fréquenter une école primaire ou secondaire, tandis que 18 % étaient venus pour poursuivre des études universitaires. En revanche, au début des années 2010, ils étaient plus nombreux à fréquenter une université (29 %) qu'une école primaire ou secondaire (22 %)[8].

La répartition des étudiants en fonction du pays ou de la région d'origine a également considérablement évolué. Notamment, la proportion d'étudiants étrangers en provenance de la Chine et de l'Inde est passée de 6 % au début des années 1990 à 37 % au début des années 2010[9], tandis que la proportion des étudiants étrangers originaires des États-Unis et de l'Europe a reculé, s'établissant à 32 % et à 18 %,

Tableau 1
Caractéristiques démographiques des étudiants étrangers au moment de l'obtention du premier permis d'études, Canada

	Date d'obtention du premier permis d'études				
	1990 à 1994	1995 à 1999	2000 à 2004	2005 à 2009	2010 à 2013
	pourcentage				
Sexe					
Hommes	51	50	51	54	55
Femmes	49	50	49	46	45
Âge à l'époque de l'obtention du premier permis d'études					
Moins de 18 ans	33	25	22	25	21
18 à 24 ans	41	49	55	55	58
25 ans ou plus	26	26	23	21	20
Niveau d'études au moment de l'obtention du premier permis d'études					
Primaire et secondaire	43	28	24	25	22
École de métiers	10	15	15	12	6
Autre formation postsecondaire	21	24	27	25	34
Baccalauréat	10	13	16	19	18
Supérieur au baccalauréat	8	8	8	10	11
Autre	8	12	10	8	8
Pays ou région d'origine					
Europe du Nord et Europe de l'Ouest	17	17	13	13	10
Europe du Sud et Europe de l'Est	5	4	3	4	4
Afrique	8	6	6	7	7
Chine	5	5	15	16	24
Inde	1	1	3	5	13
Japon	11	13	9	6	4
Corée du Sud	3	15	20	19	9
Autres pays asiatiques	26	16	13	14	14
États-Unis	10	9	7	6	4
Autre	13	15	13	11	11
Destination du premier permis d'études					
Provinces de l'Atlantique	5	4	5	6	5
Montréal	13	13	12	11	11
Québec, à l'exclusion de Montréal	7	6	4	4	4
Toronto	11	12	16	16	22
Ontario, à l'exclusion de Toronto	27	21	18	18	21
Prairies	14	14	12	11	10
Vancouver	11	20	20	20	16
Colombie-Britannique, à l'exclusion de Vancouver	13	12	13	13	12
Territoires	0	0	0	0	0
Nombre d'observations	158 000	219 000	330 000	340 000	385 000

Source : Base de données sur la dynamique canadienne entre employeurs et employés (BDDCEE), Fichier des résidents temporaires, 1990 à 2013.

respectivement. La proportion des étudiants étrangers en provenance de l'Afrique a peu changé, passant de 6 % à 8 % au cours de la même période.

La répartition géographique des étudiants étrangers au Canada suit généralement les tendances observées pour la population des nouveaux immigrants dans son ensemble. La majorité des étudiants étrangers résident en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec, en particulier dans les régions métropolitaines de Toronto, Vancouver et Montréal.

Transition vers le statut de résident permanent

Les étudiants étrangers choisissent de venir au Canada pour différentes raisons. Certains envisagent de retourner dans leur pays d'origine après avoir acquis les qualifications qu'ils sont venus chercher au Canada, tandis que d'autres prévoient d'y rester suffisamment longtemps pour obtenir de l'expérience professionnelle dans le contexte d'une économie avancée. Enfin, d'autres espèrent obtenir le droit d'établissement afin de pouvoir demeurer au Canada en permanence[10].

On peut estimer la proportion d'étudiants étrangers devenus résidents permanents en calculant un taux de transition cumulatif. Ce taux cumulatif, qui peut être calculé pour n'importe quelle cohorte, correspond à la proportion des étudiants étrangers qui obtiennent le droit d'établissement, un certain nombre d'années après avoir obtenu leur premier permis d'études[11]. Par exemple, parmi les étudiants étrangers s'étant vu accorder un premier permis d'études entre 1995 et 1999, environ 15 % étaient devenus résidents permanents dans les cinq années qui ont suivi. Lorsque l'on étend la période d'observation aux 10 premières années après l'obtention d'un permis d'études, cette proportion monte à 20 %, puis à 22 % pour une période de 15 ans (graphique 1).

Parmi les étudiants étrangers appartenant aux cohortes du début des années 1990 (1990 à 1994), de la fin des années 1990 (1995 à 1999) et du début des années 2000 (2000 à 2004), ce sont les premiers qui étaient les plus susceptibles de devenir des résidents permanents au Canada. En effet, au cours des 10 années ayant suivi l'obtention

de leur premier permis d'études, 27 % de la cohorte du début des années 1990 étaient devenus des résidents permanents, les proportions correspondantes pour les cohortes de la fin des années 1990 et du début des années 2000 étaient de 20 % et 25 % respectivement. Les taux de transition des étudiants étrangers de la cohorte de la fin des années 2000 au cours des cinq années ayant suivi l'obtention de leur permis d'études étaient semblables à ceux de la cohorte du début des années 2000, mais des données seront nécessaires au cours des années à venir afin de vérifier si cette tendance se poursuivra sur des périodes d'observation plus longues.

Non seulement les taux de transition sont différents entre les cohortes, mais ils varient également en fonction de caractéristiques sociodémographiques comme le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le pays d'origine. L'analyse de ces caractéristiques sociodémographiques se fonde aussi sur une période de 10 ans après l'obtention du premier permis d'études (tableau 2).

Dans toutes les cohortes d'étudiants étrangers, les hommes ont tendance à avoir des taux de transition plus élevés que les femmes, l'écart étant de deux points de pourcentage. Pour ce qui est des différences selon les groupes d'âge, les taux de transition étaient plus faibles chez les étudiants étrangers qui avaient obtenu leur premier permis d'études entre 18 ans et 24 ans, mais seulement pour les cohortes du début et de la fin des années 1990. Au sein de la cohorte du début des années 2000, les taux étaient plus stables d'un groupe d'âge à l'autre, ceux-ci variant de 24 % à 28 %.

Graphique 1
Taux de transition cumulatifs vers un statut de résident permanent parmi les étudiants étrangers

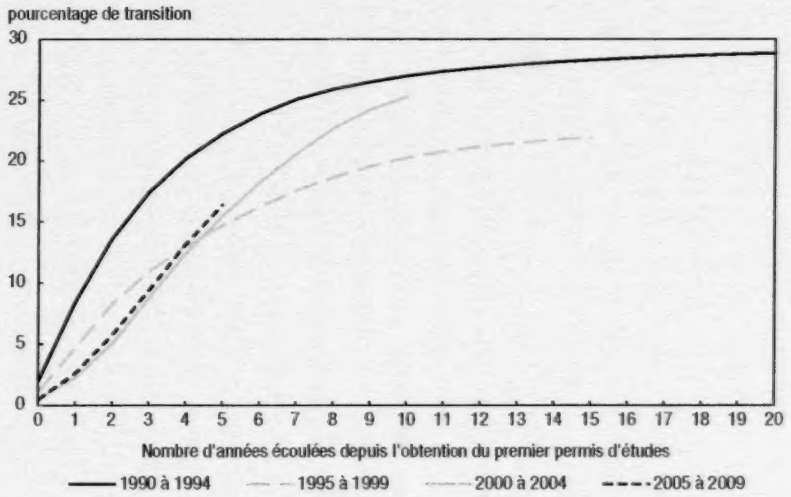

Source : Base de données sur la dynamique canadienne entre employeurs et employés (BDDCEE), Fichier des résidents temporaires,1990 à 2009.

Chart 2
Taux de transition vers un statut de résident permanent dans les dix années suivant l'obtention du premier permis d'études, et logarithme du PIB par habitant du pays d'origine

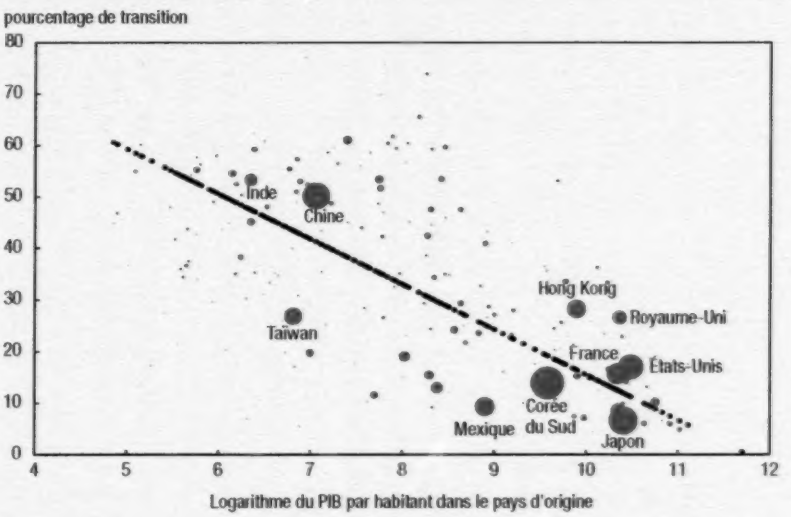

Source : Base de données sur la dynamique canadienne entre employeurs et employés (BDDCEE), Fichier des résidents temporaires, 1990 à 2013.

Tableau 2
Taux de transition cumulatifs vers un statut de résident permanent dans les dix années suivant l'obtention du premier permis d'études

	Date d'obtention du premier permis d'études		
	1990 à 1994	1995 à 1999	2000 à 2004
	pourcentage		
Sexe			
Hommes	28	21	26
Femmes	26	19	24
Âge au moment de l'obtention du premier permis d'études			
Moins de 18 ans	33	26	24
De 18 à 24 ans	20	16	25
25 ans ou plus	30	24	28
Niveau d'études au moment de l'obtention du premier permis d'études			
Primaire et secondaire	31	25	25
École de métiers	25	10	13
Autres études postsecondaires	23	17	26
Baccalauréat	22	21	32
Supérieur au baccalauréat	33	42	49
Autre	21	14	15
Pays ou région d'origine			
Europe du Nord et Europe de l'Ouest	14	13	16
Europe du Sud et Europe de l'Est	38	35	36
Afrique	38	46	55
Chine	61	57	47
Inde	47	53	55
Japon	7	6	6
Corée du Sud	23	12	14
Autres pays asiatiques	36	24	32
États-Unis	20	16	16
Autre	24	17	17

Source : Base de données sur la dynamique canadienne entre employeurs et employés (BDDCEE), Fichier des résidents temporaires, 1990 à 2004.

En ce qui concerne le niveau de scolarité, les étudiants étrangers de la cohorte du début des années 2000 qui suivaient un programme au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur affichaient des taux de transition plus élevés que ceux inscrits à des programmes d'autres niveaux. En outre, les taux de transition pour les étudiants universitaires ont augmenté au fil du temps pour les différentes cohortes. En effet, près de la moitié (49 %) des étudiants étrangers appartenant à la cohorte du début des années 2000 ayant effectué des études supérieures ont obtenu la résidence permanente au Canada dans les 10 années suivantes, alors que cette proportion s'établissait à 33 % et à 42 %, respectivement, pour les cohortes du début et de la fin des années 1990. Le taux de transition chez les étudiants étrangers venus au Canada pour étudier au niveau du baccalauréat a également augmenté, passant d'environ 22 % à 32 %.

Ces augmentations sont le résultat de différentes modifications apportées au système des points utilisé pour la sélection des immigrants au cours des années 1990 et 2000. Ces modifications ont renforcé les exigences en matière de formation et de capacités linguistiques pour la sélection des immigrants de la catégorie économique et ont donc probablement profité aux étudiants étrangers venus au Canada pour poursuivre une formation universitaire.

Les taux de transition varient également en fonction du pays ou de la région d'origine. Les étudiants étrangers originaires des pays d'Europe du Nord et d'Europe de l'Ouest, des États-Unis, du Japon et de la Corée du Sud affichent des taux de transition inférieurs à ceux venus d'Europe du Sud et d'Europe de l'Est, des autres régions d'Asie et d'Afrique. On observe en particulier que les taux de transition parmi les étudiants indiens, africains et chinois sont environ trois fois plus élevés que ceux des étudiants originaires d'Europe du Nord, d'Europe de l'Ouest et des États-Unis.

Ces importantes variations du taux de transition selon le pays ou la région d'origine peuvent être expliquées par des différences en matière de développement économique, de possibilités d'emploi et d'environnement social et politique. Il est possible que les étudiants étrangers en provenance de pays affichant un niveau de développement économique et un environnement sociopolitique moins favorables soient plus motivés à obtenir le statut de résident permanent au Canada.

Cette hypothèse est appuyée par la relation entre les taux cumulatifs de transition des étudiants étrangers au bout de 10 ans et le produit intérieur brut (PIB) par habitant (en dollars américains constants de 2005) de leur pays d'origine (graphique 2). Dans ce graphique, chaque bulle représente un pays source. La position de la bulle indique la situation du pays selon le logarithme

Tableau 3
Caractéristiques des immigrants qui sont des anciens étudiants étrangers, au moment de l'obtention du droit d'établissement

	Date d'obtention du premier permis d'études		
	1990 à 1994	1995 à 1999	2000 à 2004
	pourcentage		
Nombre d'années d'études au Canada avant l'obtention du droit d'établissement			
2 ans ou moins	42,6	33,6	20,6
3 à 4 ans	40,5	42,9	52,7
5 ans ou plus	16,9	23,5	26,7
Possédaient un permis de travail au Canada avant l'obtention du droit d'établissement			
Avec un niveau élevé de compétences	19,8	18,1	22,3
Avec un niveau faible de compétences	4,1	2,5	3,6
Niveau de compétences inconnu	17,2	16,8	25,0
Ne possédaient aucun permis de travail	58,9	62,5	49,1
Âge au moment de l'obtention du droit d'établissement			
Moins de 18 ans	24,8	19,1	9,7
De 18 à 24 ans	23,6	18,7	19,6
25 ans et plus	51,6	62,2	70,8
Niveau de scolarité au moment de l'obtention du droit d'établissement			
Primaire et secondaire	43,1	31,4	21,5
École de métiers	5,3	2,9	2,1
Autres études postsecondaires	15,4	16,7	20,1
Baccalauréat	17,0	25,9	35,4
Supérieur au baccalauréat	19,2	23,1	20,8
Connaissance d'une langue officielle du Canada au moment de l'obtention du droit d'établissement			
Langue maternelle anglaise	17,9	15,6	10,2
Langue maternelle française	6,6	8,2	7,1
Autre langue maternelle, parlaient l'anglais	54,6	55,1	62,6
Autre langue maternelle, parlaient le français	3,6	3,0	2,0
Autre langue maternelle, parlaient le français et l'anglais	5,1	8,5	11,3
Ne parlaient ni le français ni l'anglais	12,3	9,8	6,8
Catégorie d'immigration			
Économique, demandeur principal	30,0	39,3	47,7
Économique, conjoint(e) ou personne à charge	32,1	25,8	22,0
Regroupement familial	30,4	27,7	22,5
Réfugié	4,7	6,6	7,7
Autre	2,9	0,6	0,1
Nombre d'observations	41 000	44 000	71 000

Source : Base de données sur la dynamique canadienne entre employeurs et employés (BDDCEE), Fichier des résidents temporaires, Fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2004.

du PIB par habitant et le taux de transition des étudiants étrangers au Canada arrivés entre 1990 et 2004. La taille de la bulle correspond au nombre d'étudiants. Plus le PIB par habitant du pays d'origine est faible, plus le taux de transition vers le statut de résident permanent parmi les étudiants étrangers au Canada est élevé[12].

Caractéristiques des immigrants qui sont des anciens étudiants étrangers

Après avoir considéré la taille et les caractéristiques de la population des étudiants étrangers et les facteurs associés à leur transition vers le statut de résident permanent, nous poursuivons l'analyse de certaines caractéristiques associées aux étudiants étrangers devenus résidents permanents.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le système de points utilisé par le Canada pour la sélection des résidents permanents de la catégorie de l'immigration économique a été modifié au cours des années 2000. Plus précisément, les demandeurs principaux relevant de cette catégorie reçoivent des points supplémentaires s'ils font partie du groupe d'âge le plus actif, s'ils maîtrisent une langue officielle, s'ils ont une expérience professionnelle au Canada et s'ils détiennent un diplôme universitaire[13]. Des changements dans les caractéristiques des étudiants étrangers devenus résidents permanents au Canada ont été observés dans les années ayant suivi la mise en œuvre de ces modifications.

Parmi les étudiants étrangers ayant obtenu le droit d'établissement, on constate une augmentation du nombre de leurs années d'études au Canada. Notamment, la proportion d'entre eux ayant fait au moins trois années d'études au Canada est passée de 57 % pour la cohorte du début des années 1990 à 79 % pour la cohorte du début des années 2000. L'allongement de la durée des études rend compte de la proportion croissante d'étudiants étrangers qui fréquentent un établissement postsecondaire plutôt qu'une école

primaire ou secondaire, ainsi que de l'augmentation de leur profil d'âge (tableau 3).

Par ailleurs, la proportion des anciens étudiants étrangers âgés de 25 ans ou plus au moment de l'obtention du droit d'établissement est passée de 52 % pour la cohorte du début des années 1990 à 71 % pour la cohorte du début des années 2000, et la proportion de ceux qui étaient détenteurs d'un grade universitaire est passée de 36 % à 56 %, respectivement. La proportion de ceux qui ont obtenu un permis de travail avant leur établissement a également augmenté au fil des cohortes[14].

Enfin, des changements d'une cohorte à l'autre ont eu lieu dans les catégories d'admission pour l'obtention du statut de résident permanent. Plus particulièrement, entre la cohorte du début des années 1990 et celle du début des années 2000, la proportion des anciens étudiants étrangers qui ont obtenu leur statut de résident permanent à titre de demandeurs principaux de la catégorie de l'immigration économique est passée de 30 % à 48 %. Cette tendance coïncide avec la modification des politiques d'immigration mentionnée précédemment ainsi qu'avec l'évolution générale des caractéristiques de la population des étudiants étrangers au Canada[15].

En somme, au cours des années 1990 et 2000, les immigrants qui étaient auparavant des étudiants étrangers ont allongé la durée de leurs études au Canada, sont devenus plus susceptibles d'avoir fait des études postsecondaires, plus susceptibles d'avoir obtenu un permis de travail avant leur établissement, et plus susceptibles d'être dans la vingtaine au moment de l'obtention de leur droit d'établissement. La question de savoir si ces changements ont, par la suite, amélioré les résultats de ce groupe sur le marché du travail devra faire l'objet d'une recherche ultérieure.

Conclusion

Cette étude a montré que le nombre d'étudiants étrangers au Canada a graduellement augmenté depuis les années 1990 et que les caractéristiques de cette population ont évolué au fil du temps. Une proportion croissante d'étudiants étrangers arrivent au pays à 18 ans ou plus pour poursuivre des études universitaires. La répartition des régions d'origine a également évolué. Alors que le Japon et les États-Unis constituaient les deux principaux pays d'origine dans les années 1990, ils ont été remplacés par la Corée du Sud et la Chine au début des années 2000, puis par la Chine et l'Inde au début des années 2010.

Cette étude a également examiné les taux de transition des étudiants étrangers vers le statut de résident permanent. Selon la cohorte d'arrivée au Canada, entre 20 % et 27 % des étudiants étrangers sont devenus résidents permanents dans les 10 ans ayant suivi l'obtention de leur premier permis d'études. Cependant, les taux de transitions variaient considérablement selon le pays d'origine. Les étudiants étrangers en provenance des pays les moins développés (ayant un PIB plus faible par habitant) affichaient généralement des taux de transition plus élevés que ceux originaires de pays ayant un PIB par habitant plus élevé.

Enfin, entre le début des années 1990 et le début des années 2000, les modalités de transition vers le statut de résident permanent des étudiants étrangers ont connu un changement majeur. Au fil du temps, les anciens étudiants étrangers sont devenus de plus en plus nombreux à demander le statut de résident permanent à titre de demandeur principal plutôt qu'à titre conjoint ou personne à charge dans le cadre de la catégorie de l'immigration économique ou de la catégorie du regroupement familial. Dans le même ordre d'idées, les anciens étudiants étrangers sont plus nombreux à devenir résidents permanents à un âge d'activité maximale, à maîtriser une langue officielle du Canada ou les deux, et à avoir obtenu de l'expérience professionnelle et un grade universitaire au Canada.

Yuqian Lu *est chercheuse et* ***Feng Hou****, chercheur principal, à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de Statistique Canada.*

Sources de données, méthodes et définitions

Sources de données

La Base de données sur la dynamique canadienne entre employeurs et employés (BDDCEE) est la principale source de données pour cette étude. La BDDCEE est une banque de données d'appariement entre les entreprises et les employés créée et maintenue par Statistique Canada offrant des liens avec divers ensembles de données administratives et contenant différents renseignements sur les entreprises canadiennes et les personnes qu'elles emploient.

Aux fins de l'étude, deux sources de données de la BDDCEE ont été utilisées pour élaborer le fichier d'analyse. La première source est le Fichier des résidents temporaires (RT) de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), qui renferme des données sociodémographiques et administratives tous les résidents non permanents du Canada. Parmi ces derniers, les étudiants étrangers ont été définis comme quiconque a un jour possédé un permis d'études délivré par CIC.

La deuxième source de données est le Fichier d'établissement des immigrants (FEI), qui renferme les caractéristiques socioéconomiques, au moment de leur établissement, des immigrants arrivés au Canada depuis 1980. Dans le cadre de cette étude, nous avons tenu compte des caractéristiques suivantes au moment de l'établissement : niveau le plus élevé de scolarité, catégorie d'immigration, langue maternelle et connaissance autodéclarée des langues officielles.

Dans cet article, le nombre d'étudiants étrangers fait référence au nombre total d'étudiants étrangers venus au Canada et ayant obtenu un permis d'études pour la première fois; on parle alors également du nombre d'entrées « initiales ». La plupart des rapports statistiques publiés par CIC incluent, parmi les étudiants étrangers, ceux dont le permis a été renouvelé ou qui sont revenus au Canada après en être sortis; les chiffres de cette étude ne sont donc pas comparables avec ceux des rapports officiels de CIC.

Notes

1. Voir Citoyenneté et Immigration Canada (2015).
2. Voir Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (2014).
3. Un permis d'études consiste en une autorisation écrite permettant à un citoyen étranger d'entrer légalement au Canada et d'y rester afin de poursuivre des études ou une formation universitaire, professionnelle ou autre. Pour présenter une demande de permis d'études, les étudiants étrangers doivent fournir la preuve qu'ils ont été acceptés par un établissement d'enseignement canadien et qu'ils disposent de ressources financières suffisantes pour payer leurs frais de scolarité et pour pouvoir vivre et se déplacer. Certains étudiants étrangers n'ont pas besoin de permis d'études pour étudier au Canada; il s'agit notamment des étudiants inscrits à un cours ou à un programme de courte durée, des membres de la famille ou du personnel de représentants étrangers au Canada ou des enfants mineurs de résidents permanents détenant un permis de travail ou un permis d'études valide (Citoyenneté et Immigration Canada, 2010).
4. Les étudiants étrangers sont autorisés à travailler sur le campus de l'établissement d'enseignement où ils étudient. Ils ont également le droit de travailler à l'extérieur du campus jusqu'à 20 heures par semaine au cours de l'année scolaire et à temps plein pendant les congés prévus au calendrier scolaire. Ils sont en outre admissibles aux programmes d'enseignement coopératif et de stages, sous réserve que l'emploi occupé fasse partie intégrante de leur programme d'études. Les étudiants étrangers ayant obtenu un diplôme dans un établissement postsecondaire canadien reconnu peuvent effectuer une demande de permis de travail en vertu du Programme de travail postdiplôme afin d'acquérir l'expérience professionnelle nécessaire pour être candidat à certains programmes de résidence permanente (Citoyenneté et Immigration Canada, 2015).
5. Voir Hou et Bonikowska (2015).
6. Voir Citoyenneté et Immigration Canada (2010); Hawthorne et To (2014); Lowell et Avato (2014).
7. Parmi les autres types d'étudiants étrangers exclus de l'analyse figurent notamment les renouvellements et les rentrées (les étudiants qui ont quitté le Canada et qui sont revenus à une date ultérieure).
8. La plupart des étudiants étrangers qui fréquentent une école primaire ou secondaire sont âgés de moins 18 ans. Il s'agit essentiellement d'enfants mineurs de visiteurs au Canada non titulaires d'un permis de travail ou d'études. Les enfants mineurs de parents détenant un permis de travail ou d'études peuvent également obtenir un tel permis, même s'ils n'en ont pas besoin pour fréquenter une école au Canada (voir le règlement de Citoyenneté et Immigration Canada : http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/mineurs-doc-requis.asp).

9. Au début des années 2010, la Chine et l'Inde étaient aussi les principaux pays d'origine des étudiants étrangers aux États-Unis et en Australie (voir Perkins et Neumayer, 2014).
10. Voir Van Huystee (2011); Arthur et Flynn (2013).
11. De 1990 à 2004, environ 92 % des étudiants étrangers ayant fait la transition au statut de résident permanent au cours de la première année suivant l'obtention de leur premier permis d'études étaient les conjoints ou des personnes à charge de demandeurs principaux relevant de la catégorie de l'immigration économique ou de la catégorie du regroupement familial, ou qui étaient entrés au Canada en tant que réfugiés. Cette proportion diminue chez ceux ayant effectué cette transition plus tardivement. Par exemple, elle s'établit à 53 % pour les étudiants étrangers ayant effectué la transition au statut de résident permanent au cours de la cinquième année suivant l'obtention de leur premier permis d'études.
12. Cette relation inverse est un peu plus forte lorsque le PIB du pays source est ajusté en fonction des parités de pouvoir d'achat (PPA). La corrélation de Pearson entre le PIB du pays source et le taux de transition est de -0,78, mais elle passe à -0,81 lorsque le PIB en fonction des PPA est utilisé.
13. Voir Beach et coll. (2011); Picot et coll. (2014).
14. Il n'est pas surprenant de constater que la majorité des anciens étudiants étrangers devenus immigrants parlent au moins l'une des deux langues officielles du Canada. La proportion de ceux qui ne parlent ni l'anglais ni le français passe de 12 % pour la cohorte du début des années 1990 à 7 % pour celle du début des années 2000. À des fins de comparaison, on notera que 25 % à 37 % de l'ensemble des immigrants âgés de 15 ans et plus arrivés au Canada pendant les années 2000 (dont la majorité ne sont pas d'anciens étudiants étrangers) ne parlaient ni l'anglais ni le français (Citoyenneté et Immigration Canada, 2014).
15. Seulement 4 % des étudiants étrangers devenus immigrants et ayant étudié au Canada au niveau primaire ou secondaire ont obtenu leur droit d'établissement en tant que demandeur principal, et cette proportion n'a pas évolué au fil des cohortes. En revanche, entre la moitié et les deux tiers de ceux ayant étudié au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur ont obtenu le droit d'établissement à titre de demandeur principal.

Documents consultés

ARTHUR, Nancy et Sarah FLYNN. 2013. « International Students' Views of Transition to Employment and Immigration », *The Canadian Journal of Career Development/Revue canadienne de développement de carrière*, vol. 12, n° 1, p. 28 à 37.

BEACH, Charles M., Alan G. GREEN et Christopher WORSWICK. 2011. *Toward Improving Canada's Skilled Immigration Policy: An Evaluation Approach*, Policy Studies, C.D. Howe Institute. Toronto.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA. 2015. Évaluation du Programme des étudiants étrangers, Division de l'évaluation, Ottawa.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA. 2014. Faits et chiffres 2013 – Aperçu de l'immigration : Résidents permanents, Ottawa.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA. 2010. Évaluation du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), Division d'évaluation, Ottawa.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT CANADA. 2014. Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale : utiliser notre avantage du savoir comme moteur de l'innovation et de la prospérité, n° FR5-86/2014 au catalogue, Ottawa.

HAWTHORNE, Lesleyanne et Anna TO. 2014. « Australian employer response to the study–migration pathway: The quantitative evidence 2007-2011 », *International Migration*, vol. 52, n° 3, juin. p. 99 à 115.

HOU, Feng et Aneta BONIKOWSKA. 2015. L'avantage en matière de gains des résidents temporaires ayant obtenu le droit d'établissement au Canada, Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 370, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

LOWELL, B. Lindsay et Johanna AVATO. 2014. « The wages of skilled temporary migrants: Effects of visa pathways and job portability », *International Migration*, vol. 52, n° 3, juin, p. 85 à 98.

PERKINS, Richard et Eric NEUMAYER. 2014. « Geographies of educational mobilities: Exploring the uneven flows of international students », *The Geographical Journal*, vol. 180, n° 3, p. 246 à 259.

PICOT, Garnett, Feng HOU et Theresa QIU. 2014. Le modèle de sélection selon le capital humain et les résultats économiques à long terme des immigrants, Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 361, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

VAN HUYSTEE, Monica. 2011. Profil des étudiants étrangers qui deviennent résidents permanents au Canada atlantique, Recherche et évaluation, Citoyenneté et Immigration Canada, Ottawa.